

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 juin 2013

L'an deux mille treize et le vingt et un juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux, sauf BONNET Jean Charles qui a donné procuration à GONZALEZ Jean José.

Monsieur EYFFRED Guy a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ marché public réservoir et réseaux EP et assainissement – choix de l'entreprise.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réalisation d'un réservoir de 150 m³, remplacement d'une pompe de forage et pose de réseaux eau potable et assainissement, une consultation en trois lots a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Après présentation du rapport d'analyse des offres établi par la société SAUNIER et associés, Maître d'œuvre, Madame le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 réservoir et réseaux associés :

Entreprise COZZI 04240 ANNOT pour un montant de 190 000 € HT.

Lot 2 réseaux extérieurs :

Entreprise COZZI 04240 ANNOT pour un montant de 405 225.63 € HT.

Lot 3 remplacement de la pompe de forage :

Entreprise COZZI 04240 ANNOT pour un montant de 17 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les marchés :

- avec l'entreprise COZZI pour un montant de **190 000 € HT** pour le lot n° 1 réservoir et réseaux associés.

- avec l'entreprise COZZI pour un montant de **405 225.63 € HT** pour le lot n° 2 réseaux extérieurs, lequel se décompose comme suit :

tranche ferme : 123 385.08 € HT,

tranche conditionnelle 1 : 105 016.50 € HT,

tranche conditionnelle 2 : 113 015.25 € HT,

tranche conditionnelle 3 : 63 808.80 € HT.

- avec l'entreprise COZZI pour un montant de **17 200 € HT** pour le lot n° 3 remplacement de la pompe de forage.

Adopté à l'unanimité.

2/ prêt relais subvention auprès du Crédit Agricole.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour la réalisation de la construction du réservoir et le renforcement du forage du pompage, la commune a reçu une notification de subvention qu'elle n'encaissera qu'après avoir payé les factures. Il est donc nécessaire de solliciter un prêt relais.

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a fait la proposition suivante :

- Montant : 100.000 €

- Durée : 12 mois

- Taux fixe : 2,34%

- Paiement des intérêts : trimestriel

- Remboursement du capital : au terme du contrat, ou à tout moment par anticipation et sans pénalité, dès l'encaissement de la subvention.

- Frais de dossier : 200 €

- Pas de part sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter un prêt de 100.000 auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions énumérées ci-dessus,

- Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt,

- Mandate Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Adopté à l'unanimité.

3/ DM virements de crédits – M14.

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite aux observations de notre trésorier concernant le budget primitif 2013, il convient de rééquilibrer les opérations d'ordres et de procéder aux réajustements des comptes par les décisions modificatives suivantes.

Fonctionnement		Recettes	
Dépenses			
6281 / 011	Concours divers	0.00	3 163.32
6470 / 012	Autres charges sociales	0.00	150.00
6475 / 012	Médecine du travail, pharmacie	0.00	- 150.00
002	Excédent fonct. reporté	3 163.32	0.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		3 163.32	3 163.32
Investissement		Recettes	
Dépenses			
001-00	Déficit invest. reporté	0.00	3 163.31
2151-000	Réseaux de voirie	0.00	2 836.69
021-00 (040)	Virement section fonction.	6 000.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT		6 000.00	6 000.00
TOTAL		9 163.32	9 163.32

Le Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

4/ Festivités.

Préparation de la fête patronale de la St Jacques les 26, 27 et 28 juillet.

Préparation de la journée « patrimoine » le 24 août 2013 avec la participation de l'association DINA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.
